# GESTION DE LA RIVE SUD DU LAC DE NEUCHÂTEL

# RECHERCHE D'UNE SOLUTION A LONG TERME

La rive sud du lac de Neuchâtel possède une valeur naturelle et paysagère exceptionnelle, reconnue aux plans national et international.

Comme la plupart des zones humides, elle est menacée d'assèchement progressif et doit être entretenue; le programme de gestion prévoit que chaque année un tiers de la surface de marais soit fauchée.

La Convention de 1982 charge pour une durée de 5 ans la Ligue suisse pour la protection de la nature d'entretenir le domaine riverain des Cantons de Fribourg et Vaud, grâce aux fonds de Pro Natura Helvetica (LSPN et WWF). La gestion, dirigée par une Commission mixte, occupe 4 1/2 personnes, met en jeu des entreprises spécialement équipées, et a jusqu'ici coûté 1,8 million de francs. La Commission et les associations engagées se préoccupent de trouver une solution à long terme, à l'instar de ce qui existe dans d'autres réserves naturelles.

Une nouvelle convention est proposée garantissant un budget annuel de Fr. 650'000.-- dont Fr. 250'000.-- seraient fournis par la Confédération et autant par les deux cantons réunis. Cette formule pourrait être une étape intermédiaire vers celle, plus favorable, d'une fondation.

Pro Natura Helvetica
Groupe d'étude et de gestion
Champ-Pittet
1400 Cheseaux-Noréaz

Ro

Mars 1985

## 1. INTRODUCTION

Valeur naturelle

La rive sud du lac de Neuchâtel figure à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale comme l'une des seules rives lacustres demeurées proches de l'état naturel. Elle est l'un des derniers paysages du Moyen-Pays à la fois vaste, diversifié et relativement intact :

- ses dimensions, uniques en Suisse, garantissent le maintien d'espèces farouches et accueillent de grandes populations, ce qui est un gage de stabilité;
- la diversité des biotopes permet la présence d'un très grand nombre d'espèces différentes. On compte, par exemple, 100 espèces d'oiseaux nicheurs, 34 de mammifères, plus de 400 papillons, 30 groupements de végétaux humides, etc.

Elle a ainsi la capacité d'offrir un refuge à nombre d'espèces exigeantes, rares ou disparues en Suisse. En hiver, d'immenses populations d'oiseaux migrateurs (environ 70'000) y séjournent, ce qui lui a valu son inscription dans la Convention internationale de Ramsar.

Accord en vigueur

En juin 1982, les Etats de Fribourg et de Vaud approuvaient le Plan directeur de la rive sud du lac de Neuchâtel (1.1)*. Ils signaient en même temps une Convention (1.2) par laquelle la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) est chargée de l'entretien des zones naturelles appartenant aux deux cantons entre Yverdon et Cudrefin, soit 850 ha. L'exécution de cette Convention est placée sous le contrôle de la Commission chargée de promouvoir la conservation des zones naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel (ci-après Commission de gestion), composée pour moitié de représentants des cantons et pour moitié de délégués des associations privées. La LSPN est en mesure d'assumer cette tâche grâce aux fonds récoltés en 1980 par Pro Natura Helvetica (PNH), société créée en commun avec le WWF-Suisse. La Convention est établie pour une première durée de 5 ans. Elle se renouvelle tacitement pour 5 nouvelles années, à moins d'être dénoncée 6 mois à l'avance.

Long terme

Lors de contacts préalables qui eurent lieu en 1984, M. le Conseiller d'Etat Masset ainsi que la Commission vaudoise pour la protection de la nature, pré-

---

* Les chiffres ainsi indiqués renvoient aux informations complémentaires réunies dans les annexes.

sidée par M. le Conseiller d'Etat Blanc, furent informés que la gestion de ces zones naturelles ne pourrait être supportée en permanence par les seules associations privées. Le texte de la Convention le prévoyait d'ailleurs explicitement. Si les associations considèrent de leur devoir de jouer en cette matière un rôle de pionnier, et de participer ensuite durablement aux efforts des collectivités publiques, elles ne peuvent se charger seules de l'entretien du domaine public et du domaine des Etats.

Comme suite de ces premiers contacts, le présent document est destiné à faire le point sur la gestion entreprise par PNH, et à rechercher une solution qui, à l'échéance, prenne la relève de la Convention avec la participation des cantons.

## 2. LA MISSION DE GESTION ET SON EXECUTION

Conservation des zones humides

Contrairement à une opinion répandue, la conservation des zones naturelles ne saurait être garantie par la seule promulgation d'un arrêté. Abandonnée à elle-même, une réserve est presque sûrement insuffisamment protégée. Cela est particulièrement vrai pour les zones humides: très productives (souvent plus qu'un champ de maïs), leur végétation s'accumule d'année en année, finit par exhausser le terrain et provoque ainsi une évolution vers des milieux plus secs, à terme vers la forêt. C'est la raison pour laquelle, dans tous les pays où la majorité des marais a été sacrifiée à l'agriculture, on intervient par un entretien permanent afin d'en sauvegarder les reliques.

Ce phénomène d'atterrissement peut être considérablement ralenti par des inondations périodiques, dont les marais riverains des trois Lacs ne bénéficient plus depuis la seconde correction des eaux du Jura.

Gestion

La mission de gérer le périmètre de la Convention donne lieu à 4 activités principales :

- l'entretien;
- l'observation scientifique;
- la surveillance;
- l'information du public.

Organisation générale

La Commission de gestion est chargée de coordonner et de contrôler les mesures de protection, elle ratifie notamment les programmes annuels d'entretien. Le Groupe d'étude et de gestion (GEG) est l'organe mis en place par PNH pour exécuter les tâches découlant de la Convention.

Il se compose actuellement de 5 personnes: un chef de projet, un scientifique chargé du plan d'entretien et de l'observation, un technicien responsable des travaux, un scientifique chargé de l'information et une secrétaire à mi-temps. L'octroi des crédits est décidé par les organes de PNH.

Entretien

L'entretien des zones humides vise principalement à limiter, par une série d'interventions, le phénomène d'atterrissement.

*Le débroussaillement* préalable est une opération unique. Il a permis déjà de récupérer 50 ha de marais proches de l'état forestier.
*Le fauchage* régulier sert à contenir l'atterrissement par l'exportation de la matière végétale. Il porte sur 510 ha de marais :

- 140 ha d'accès relativement aisé sont réservés aux agriculteurs;
- 300 ha doivent être fauchés au rythme triennal par des engins spécialisés à chenilles;
- 70 ha sont inaccessibles en conditions normales. On prévoit leur entretien par conditions de gel durable.

*Le recreusement* permet de rétablir des plans d'eau complètement comblés par la vase.

Pour des motifs écologiques, la quasi totalité des travaux d'entretien ne peut avoir lieu dans les zones naturelles qu'entre septembre et mars.

Ces travaux ont été fixés en détail dans un programme à long terme agréé par la Commission de gestion. Ils mettent en oeuvre d'importants moyens: les 100 ha à faucher chaque année produisent environ 1'000 t de matière végétale, soit très approximativement 8'000 m3 (l'équivalent de 120 wagons). La manutention, l'évacuation, l'écoulement d'une telle quantité pose nombre de problèmes. L'étendue des zones naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel est unique en Suisse et ainsi en est-il de son entretien (3).

Le programme d'entretien devrait encore être complété par des actions de protection des roselières lacustres, de lutte contre l'érosion, etc.

Au terme de la troisième saison d'entretien, le débroussaillement est terminé à 90% et le rythme souhaitable de 100 ha fauchés par an est atteint. Ces travaux sont exécutés par des entreprises sur la base d'appels d'offres. De nombreux bénévoles (chaque an-

née 15 groupes de 20 en moyenne) apportent une contribution importante aux activités non mécanisées, par exemple le débroussaillement, l'entretien des chemins, etc.

Observation scientifique

Un programme de surveillance scientifique est en cours de mise en place avec l'appui de la Sous-commission scientifique (SCS). Il est destiné à vérifier que les diverses mesures d'entretien concourent bien à conserver la végétation et la faune dans l'état souhaité. Par la connaissance de l'évolution des associations végétales et des communautés animales, on peut améliorer le programme d'entretien. Les connaissances ainsi acquises garantissent au gestionnaire de pouvoir assumer sa responsabilité vis-à-vis du propriétaire.

Surveillance

La surveillance permet de prendre connaissance des menaces et des problèmes; elle est indispensable pour vérifier que les mesures décidées par arrêté sont effectivement respectées. Mais jusqu'ici, seule la surveillance de la chasse et de la pêche est organisée.

Information

Par l'information du public, on cherche à obtenir un respect spontané des dispositions de protection. Son effet préventif est un complément nécessaire de la surveillance. L'aspect éducatif de l'information est notamment matérialisé dans le terrain par des sentiers et postes d'observation où le public peut, sans dommage, pénétrer dans les zones naturelles et les comprendre.

Par des contacts directs, par le "Journal des Grèves" distribué à 2'600 exemplaires dans la région, par la presse, le GEG informe la population sur les raisons de la protection et sur les travaux.

Contrairement aux centres d'information du WWF et de la LSPN dont le champ d'activité est très large, la mission d'information du GEG se limite à ce qui touche à la protection de la Grande-Cariçaie. Parmi d'autres fonctions, le centre de la LSPN à Champ-Pittet est destiné à assurer celle de "Maison de la rive sud", ce qui donnera au GEG la possibilité de concerner le public de façon plus directe.

Evaluation des tâches à long terme

Il est raisonnable de penser que les activités de planification, de piquetage, de procédure d'autorisations, etc, sont particulièrement lourdes en phase de démarrage; de même, des aménagements de dépôts et d'accès sont

exécutés une fois pour toutes. Si certaines tâches arrivent, à mi-parcours de la Convention à une phase de routine, il est probable que les disponibilités soient immédiatement absorbées par d'autres, négligées faute de temps: entretien des étangs, des zones difficiles et des secteurs hors-convention, lutte contre l'érosion, perfectionnement de l'observation scientifique, etc.

## 3. AUTRES ORGANISATIONS EXISTANTES

Enquête

Comme base de réflexion sur la structure à mettre en place pour la conservation de la rive sud du lac de Neuchâtel, on a effectué une enquête auprès de 13 personnes chargées de la gestion de zones naturelles ou ayant l'expérience de leurs problèmes spécifiques (4). Ces entretiens ont été conduits dans le triple but de prendre connaissance des différentes organisations existantes, de trouver un modèle pouvant s'appliquer au cas particulier et de vérifier le dimensionnement de la structure en fonction depuis la signature de la Convention.

Organisations cantonales

Le canton de Berne a un budget annuel de 1,6 mio pour la protection de la nature. Trois collaborateurs s'occupent des questions générales, tandis que l'un est spécialement affecté à la gestion des réserves. Il dispose d'un budget de Fr 140'000.-- (salaires non compris) et de la collaboration à 20% de 40 gardes-faune (8 hommes-an), ainsi que des 350 gardes bénévoles (astreints à 2 ou 3 jours de travail par an). L'Office possède une machine tout-terrain, de petits engins, et fauche environ 40 ha/an.

Outre 5 collaborateurs chargés des questions générales, l'Office zurichois de protection de la nature a une équipe d'entretien des réserves de 9 personnes, qui est renforcée par le Service des eaux dans un ordre de grandeur de 6 hommes-an, ainsi que par des chantiers de chômeurs payés par ailleurs. L'équipe des réserves a un budget de Fr 900'000.-- (salaires compris) et possède un parc complet de machines spécialisées (6 véhicules et 7 engins à chenilles). Elle fauche 135 ha de marais et 25 ha de prairies sèches par an.

Le canton de Thurgovie a un budget de protection de la nature de Fr 250'000.-- (salaires et amortissement de machines non compris). Outre le chef de L'Office, le personnel se compose d'un responsable des réserves et d'un ouvrier à temps partiel. Le parc des machines (en copropriété avec le canton de Schaffhouse) comporte un tout-terrain, 2 machines

spécialisées à pneus et 2 engins à chenilles. Chaque année, 40 à 50 ha sont fauchés par cet Office.

Organisations privées

Pour la conservation des Bolle de Magadino, une Fondation a été créée par la Confédération, le Canton et les associations de protection de la nature. Pour les 150 ha à gérer, le budget est de Fr 125'000.-- et le personnel est composé d'un technicien et d'un ouvrier employé à 60%.

Dans les zones naturelles de la vallée de la Reuss dont la surface est de 290 ha, une Fondation a également été créée. Elle occupe un surveillant à plein temps et un responsable de l'information à mi-temps.

Au Wollmatinger Ried, près de Konstanz, c'est l'association privée Deutscher Bund für Vogelschutz qui est chargée de la gestion de cette réserve de 430 ha. Elle dispose de 3 collaborateurs à plein temps. Le budget est très modeste car le Service des forêts se met à disposition pour faucher 100 ha sur les 130 entretenus chaque année.

Par comparaison, rappelons que la gestion des 850 ha confiés à PNH sur la rive sud du lac de Neuchâtel est effectuée par 4 personnes et que le budget annuel est de Fr 650'000.--.

Parc national

On n'indiquera ici quelques données sur le parc national qu'à titre documentaire; il s'agit en effet d'un paysage montagnard, à productivité très faible et dont la protection vise à le soustraire à l'influence humaine*. Surface: 17'000 ha; budget Fr 630'000.--; personnel: un directeur, 4 gardes à temps plein et 6 à temps partiel, soit au total 8 hommes/an.

Récapitulation des modèles existants

L'analyse des organisations énumérées permet de distinguer 4 modèles :

A) Les cantons se chargent totalement de l'entretien des réserves (y compris celles appartenant aux communes, aux bourgeoisies et aux associations). C'est le cas notamment de Zurich, de Thurgovie et de Berne (dans ce dernier cas, avec participation de bénévoles).

B) Le canton et une association privée se répartissent les tâches comme au Wollmatinger Ried où le Land de Bade-Wurtemberg confie sa réserve à l'association, mais participe en espèces ainsi qu'en nature par d'importants travaux.

---

* La protection des rives naturelles du lac de Neuchâtel vise à les conserver dans leur état actuel

C) Une organisation ad hoc est mise sur pied sous forme d'une fondation qui est financée par les différents partenaires et chargée de la gestion. C'est le cas de la vallée de la Reuss et des Bolle di Magadino.

D) Une association est chargée seule de la gestion. C'est le cas de la plupart des réserves appartenant aux associations (Champ-Pittet (VD), Auried (FR). La rive sud du lac de Neuchâtel est sans exemple: l'association a toute la charge d'un domaine de l'Etat.

## 4. SOLUTIONS POSSIBLES A LONG TERME

Nécessité d'une solution nouvelle

Le système mis en place pour exécuter les engagements découlant de la Convention ne peut se perpétuer sans modification au-delà du terme de celle-ci. Il n'est pas possible aux associations d'assumer seules cette charge financière en permanence, ce qu'on montrera en détail plus loin. De plus, une telle solution est malheureuse dès lors que la Confédération n'alloue des contributions importantes et durables que dans la mesure où les cantons participent eux aussi. Enfin, après la période initiale, il ne serait pas défendable sur le plan éthique que la charge totale de la gestion du domaine des Etats pèse sur des associations privées alors que la protection de la nature est une tâche des cantons.

Solutions possibles

Plusieurs variantes d'une solution à long terme sont décrites et analysées ci-après, L'énumération ne prétend pas être exhaustive.

1. *Les 2 Cantons mettent sur pied un organe de l'administration* chargé d'exécuter toutes les tâches de gestion. Cet organe devrait avoir un caractère intercantonal dès lors que la rive sud du lac de Neuchâtel est une bande étroite, 4 fois coupée par des frontières.

   Appréciation: Une telle solution paraît peu plausible. La Section Vaudoise de Protection de la Nature et des Sites ne dispose actuellement pas des moyens suffisants pour entretenir de grandes zones naturelles. Le canton de Fribourg n'a pas d'administration exécutive consacrée à la protection de la nature. Il faudrait donc que de telles fonctions soient d'abord complétées, respectivement créées, puis qu'elles réalisent ensemble un programme commun sur la rive sud.

2. *La Convention est modifiée,* la Commission de gestion et le GEG poursuivent leur activité. Les cantons garantissent une participation financière annuelle, déclenchant une contribution fédérale. PNH continue d'assumer l'administration, les interventions techniques, les paiements. Certains travaux peuvent être effectués par des services de l'Etat, moyennant finance.

   Appréciation: Une telle variante est possible. Une structure de décision et d'exécution a été mise en place qui sera bien rodée à l'échéance de la convention; c'est une situation à exploiter. Compte tenu de l'équipement spécial nécessaire, une contribution en nature de la part des cantons reste limitée.

3. *Une Fondation est créée* par la Confédération, les cantons et les associations privées; elle sert d'organe commun de financement et de direction. La Commission de gestion est remplacée par le conseil de fondation, le groupe de gestion poursuit son activité. Chaque partenaire alimente le fonds sur une base définie par l'acte de fondation. Les Etats demeurent propriétaires du terrain.

   Appréciation: Au plan de l'intervention des contributions, cette solution n'est pas très différente de la deuxième, dont elle pourrait d'ailleurs être l'aboutissement; elle est praticable et permet de conserver l'acquis. Par rapport à une simple collaboration, une fondation a l'avantage de faciliter l'adhésion de communes et d'autres propriétaires, ainsi que de stimuler des contributions extérieures.

Propositions

Dans la situation actuelle, les seules variantes convaincantes sont soit l'adaptation de la convention en incluant une participation cantonale et fédérale, soit la création d'une fondation. La première est juridiquement un peu plus simple, la seconde a des avantages sur le plan de l'image extérieure et sur celui des revenus.

La décision la plus opportune semble donc d'adapter la convention et de viser à plus long terme la création d'une fondation, c'est-à-dire de choisir la solution 2 et de passer ultérieurement à la solution 3.

## 5. FINANCES

**Financement de l'exécution de la Convention**

Du montant récolté en 1980 pour la rive sud du lac de Neuchâtel, soit 2,7 mio, la somme encore disponible au 1.1.1985 est d'environ 0,9 mio (5.1). Même si des projets particuliers peuvent être substantiellement subventionnés par la Confédération, le produit de la récolte ne suffira pas jusqu'au terme de la Convention, sans que PNH trouve des fonds complémentaires.

Les dépenses annuelles depuis l'entrée en vigueur de la Convention ont subi une augmentation planifiée, passant de Fr 385'000.-- à Fr 556'000.--, ce qui correspond au développement progressif des travaux d'entretien. (5.2.).

**Budget à long terme**

Sur la base des expériences accumulées, on peut établir pour le futur le budget annuel suivant (5.3) :

| | |
|---|---|
| - salaires et charges sociales | Fr 260'000.-- |
| - frais généraux | Fr 35'000.-- |
| - travaux d'entretien par des entreprises, matériel | Fr 300'000.-- |
| - infrastructures d'information, publications, etc | Fr 55'000.-- |
| | Fr 650'000.-- |

Il faut souligner que ce budget ordinaire ne tient pas compte de travaux exceptionnels (tels que le recreusement d'étangs) ou non encore planifiés avec les services cantonaux (comme la lutte contre l'érosion).

**Répartition du financement**

Selon les contacts qui ont déjà eu lieu avec M. le Conseiller fédéral Egli, et selon les engagements déjà pris par la LSPN, le financement pourrait être réparti de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Budget annuel | | Fr 650'000.-- |
| Contribution de la Confédération | 250'000.-- | |
| Contribution des Cantons: | | |
| Fribourg (40% de la surface) | 100'000.-- | |
| Vaud (60% de la surface) | 150'000.-- | |
| Contribution de la LSPN | 100'000.-- | |
| Contribution d'autres partenaires, dons, ventes, honoraires | 50'000.-- | |
| | Fr 650'000.-- | |

## 6. RESUME ET CONCLUSIONS

Les différentes activités découlant de la gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel ont été clairement définies sur la base de l'expérience accumulée dans d'autres régions et après plusieurs années d'essais. Cette zone marécageuse demande notamment un gros effort d'entretien.

Les moyens d'exécuter ces tâches ont été progressivement mis en place en s'entourant de conseils compétents. La comparaison avec différents cas semblables montre que la forme et la dimension de l'organisation sont appropriées.

Si la rive sud est la plus grande zone humide de Suisse, elle n'est pas un cas unique. S'agissant de gestion sous forme de collaboration entre pouvoirs publics et associations, plusieurs cas donnent des modèles possibles.

En effet, pour des raisons aussi bien éthiques que financières, la Convention en vigueur qui fait reposer toute la charge de la gestion sur les associations privées, ne pourra se prolonger. Le budget annuel est évalué à Fr 650'000.--. Ce montant aussi bien que le programme de travaux auquel il correspond, a été reconnu raisonnable par les personnalités consultées (4).

Pour le long terme, on propose que la structure actuelle soit maintenue avec une répartition financière différente: une nouvelle Convention serait signée entre Confédération, canton de Fribourg, canton de Vaud et associations privées. Elle pourrait être une nouvelle étape vers la création finale d'une fondation. Cette solution permettrait aux cantons de poursuivre l'effort entrepris en bénéficiant de l'expérience et de la contribution financière des associations privées.

ANNEXES

1. REPERTOIRE DES DOCUMENTS ECRITS

1.1. Plan directeur de la rive sud du lac de Neuchâtel et des rives du lac de Morat. Service de l'aménagement du territoire du canton de Vaud et Office des constructions et de l'aménagement du territoire du canton de Fribourg. Mai 1983.

1.2. Convention entre la Ligue suisse pour la protection de la nature d'une part, et l'Etat de Fribourg et l'Etat de Vaud d'autre part. Juin 1982.

1.3. Plan de protection de la rive sud-est du lac de Neuchâtel. Pro Natura Helvetica. Août 1981.

2. REPERTOIRE DES ORGANES CITES

2.1. Commission de gestion: "Commission chargée de promouvoir la conservation des zones naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel"; elle a pour tâche de contrôler l'exécution de la Convention.

2.2. SCS: Sous-commission scientifique dépendant de la Commission de gestion.

2.3. PNH: Pro Natura Helvetica, Société commune de la LSPN et du WWF, destinée à collecter des fonds permettant de financer des projets d'importance nationale.

2.4. GEG: Groupe d'étude et de gestion mis en place par LSPN et PNH comme organe exécutif de la Convention.

2.5. LSPN: Ligue suisse pour la protection de la nature.

2.6. WWF: World Wildlife Fund.

3. LISTE DES PRINCIPALES ZONES MARECAGEUSES DE SUISSE

- Rive sud-est du lac de Neuchâtel 1'500 ha
  dont :
  - périmètre de la Convention 850 ha
  - réserve nat. du Fanel (BE) 186
  - réserve nat. de Cudrefin (VD) 164
  - populicultures (VD) 120
  - place de tir de Forel (CH) 80

- réserve de Champ-Pittet (LSPN) 30
- propriétés communales et privées 70

- Rothenthurm-Altmatt-Biberbrugg, plus de 500 ha
- Vallée de la Reuss 290 ha
- Les Grangettes, plus de 250 ha
- Bolle di Magadino 150 ha
- Neeracherried 105 ha

## 4. LISTE DES PERSONNES CONSULTEES DANS LE CADRE DE CETTE ENQUETE

- M. Antonietti, chef de la Division de la protection de la nature et du paysage de l'Office fédéral des forêts (OFF), ainsi que ses collaborateurs MM. Kessler et Lebeau;
- M. Wandeler, vice-directeur de l'OFF, président de la Commission du parc national et M. Gadmer, secrétaire, ainsi que M. Schloeth, directeur du parc national;
- M. Bossert, collaborateur du Naturschutzinspektorat du canton de Berne;
- M. Hirt, chef de la Fachstelle Naturschutz du canton de Zurich et son collaborateur responsable des réserves, M. Meier;
- M. Stauffer, responsable de la protection de la nature du canton de Thurgovie et son collaborateur responsable des réserves, M. Eggenberger;
- M. Jacoby, responsable de la réserve du Wollmatinger Ried (Konstanz);
- M. le professeur Kloetzli, Institut de géobotanique de l'EPF-Z, spécialiste des zones humides.

Note: L'enquête ne concernait pas les cantons romands dont l'organisation était déjà bien connue.

## 5. DONNEES FINANCIERES

### 5.1. Plan financier pour la durée de la Convention

| | |
|---|---|
| Produit net de la collecte PNH 1980 alloué aux rives du lac de Neuchâtel (y compris la réserve) | Fr 2'714'588.55 |
| Dépenses jusqu'au 31.12.1984 | Fr 1'819'576.60 |
| Solde disponible au 1.1.1985 | Fr 895'011.90 |
| Subvention d'objets par la Confédération jusqu'au 30.6.1987 | Fr 493'000.-- |
| Vente de litière, honoraires | Fr 27'000.-- |
| Montant disponible pour la période du 1.1.1985 au 30.6.1987 | Fr 1'415'011.90 |
| Dépenses sur budget ordinaire (2,5 ans à Fr 350'000.--) | Fr 875'000.-- |
| Dépenses sur crédits engagés | Fr 30'000.-- |
| Solde dépenses entretien 1984-85 | Fr 205'000.-- |
| Dépenses entretien 1985-86 et 1986-87 | Fr 600'000.-- |
| Total des dépenses du 1.1.1985 au 30.6.1987 | Fr 1'710'000.-- |
| Somme que PNH doit fournir avant le 30.6.1987 par une nouvelle collecte. | Fr 294'988.10 |

## 5.2. Dépenses effectives 1982-1984

| | 1982 | 1983 | 1984 |
|---|---|---|---|
| Salaires et charges sociales | 209'043.10 | 238'665.70 | 267'454.60 |
| Travaux de tiers (études, piquetages, etc) | 14'364.20 | 19'619.40 | 2'791.35 |
| Frais généraux | 32'726.30 | 32'186.80 | 33'277.20 |
| Travaux d'entretien | 11'472.65 | 197'422.40 | 207'267.80 |
| Matériel et machines | 2'095.-- | 703.45 | 2'483.95 |
| Infrastructures d'information, expositions, etc | 107'926.15 | 17'568.90 | 34'109.75 |
| Publications, conférences, etc | 7'167.30 | 4'623.75 | 8'612.50 |
| TOTAL | 384'794.70 | 510'790.40 | 555'997.15 |

Ce tableau fait apparaître 3 groupes de dépenses importantes: les salaires, l'entretien et les infrastructures d'information.

- L'accroissement du poste des salaires est dû au renchérissement et aux augmentations auxquelles ont droit les deux plus jeunes collaborateurs.

- Les travaux d'entretien se déroulent de septembre à mars; aussi, le bouclement de fin d'année ne donne pas une image précise de chaque saison. L'accroissement des dépenses d'entretien a été planifié: le "Plan d'entretien à long terme", approuvé par la Commission de gestion et par PNH, prévoit d'augmenter progressivement les surfaces fauchées jusqu'à atteindre le quota annuel de 100 ha. Les surfaces effectivement fauchées ont été: 16 ha en 1982-83; 25 ha en 1983-84 et 97 ha en 1984-85.

- La création de sentiers-nature et de postes d'observation intervient de façon très irrégulière.

## 5.3. Budget ordinaire à long terme

| | Secteurs d'activité | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Direction, études, secrétariat | Entretien, surveillance scientifique et technique | Information | Total |
| Salaires et charges sociales | 90'000.-- | 120'000.-- | 50'000.-- | 260'000.-- |
| Frais généraux | 35'000.-- | --- | --- | 35'000.-- |
| Travaux d'entretien et matériel | --- | 300'000.-- | --- | 300'000.-- |
| Infrastructure d'information, publications, etc | --- | --- | 55'000.-- | 55'000.-- |
| TOTAL | 125'000.-- | 420'000.-- | 105'000.-- | 650'000.-- |
| % | 19% | 65% | 16% | 100% |

Pour établir de budget, on a admis un poste de salaires correspondant à l'équipe existante, c'est-à-dire rémunérée selon la grille de la LSPN au tarif de 1985. Une augmentation du nombre d'employés n'est pas prévue; si elle intervenait, ce devrait être pour exécuter des travaux d'entretien et diminuer d'autant le poste correspondant.

La grande partie du poste d'entretien, soit Fr 250'000.-- correspond au fauchage du 100 ha au tarif actuel. A la fin de la troisième saison d'entretien, il est difficile de prévoir l'évolution de ces tarifs. En automne 1984, on a commencé à composter le flat récolté; on saura dans quelques années si cette entreprise est rentable et peut se répercuter sur le prix de fauchage. D'autre part, le marché de la paille fluctue d'une année à l'autre selon la production de céréales. Il faut relever enfin que le programme d'entretien est basé sur un fauchage triennal; or, des recherches en cours à l'Université de Neuchâtel, pourraient aboutir bientôt à une définition plus fine du rythme nécessaire selon les types de végétation. Il pourrait s'ensuivre une modification du quota annuel.